



DÉPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 18  
Nombre de votants : 22  
Dates de convocation : 1<sup>er</sup> et 9 avril 2025

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 15 avril 2025**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE, Mme REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), M. GOSSELIN, Mmes COURROS, ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), MM. DARRIBEYROS, BRUEY, Mme CHAPUIS, M. DAUBA, Mme GARBAY (a procuration pour Mme THIEBLIN), M. FAUVEL (a procuration pour Mme PARTOUCHE-SEBBAN), Mmes HERDUAL, GORGES-LANDES, DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

**Étaient excusés :** Mmes THIEBLIN (a donné procuration à Mme GARBAY), LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), M. MAULNY (a donné procuration à Mme REBECHE), Mme PARTOUCHE-SEBBAN (a donné procuration à M. FAUVEL).

**Était absent :** M. DELAS

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance D**

**Délibération n°1**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Budget principal Ville – Exercice budgétaire 2025 – Vote du budget primitif**

Il est proposé au vote de l'assemblée, le projet de budget 2025.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 4 328 862.12 €.

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour 1 448 970.04 € dont restes à réaliser et affectation.

Soit un total de budget dépenses et recettes, de 5 777 832.16 €.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



## **SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**

### **Mardi 15 avril 2025 – 19 h30**

Le référentiel M57 modifie les règles relatives à la communication aux conseillers municipaux, des éléments relatifs aux documents budgétaires.

Ainsi, l'article L.5217-10-4 du CGCT, dispose que : « le projet de budget de la métropole est préparé et présenté par le président du conseil de la métropole qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil de la métropole avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget. »

En vertu de l'article 106. III de la loi « NOTRe », ce délai de 12 jours s'applique non seulement aux métropoles mais aussi à toutes les entités ayant adopté le cadre budgétaire et comptable M57.

Pour ces collectivités, les exécutifs doivent communiquer aux membres de l'assemblée délibérante le projet de budget primitif et les rapports correspondants, au moins 12 jours avant la première séance d'examen de ce budget.

La règle de droit commun, de 3 jours, s'applique à toutes les autres délibérations, pour la commune de TARTAS, commune de moins de 3 500 habitants.

Vous recevrez donc les documents sur les autres questions inscrites à l'ordre du jour de la séance du 15 avril, la semaine précédant la date du conseil municipal.

**Délibération n°1 : Vote du Budget Principal de la Commune – Année budgétaire 2025.**

**Délibération n° 2 : Vote du Budget Annexe de la Régie des fêtes et d'Animations – Année budgétaire 2025.**

**Délibération n° 3 : Vote des Taux de fiscalité de la Commune de TARTAS – Année budgétaire 2025.**

La note ci-après donne les différents éléments pour les trois projets de délibération, ci-dessus.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



# **RAPPORT au CONSEIL MUNICIPAL – AVRIL 2025 PRESENTATION / PROPOSITION BUDGET 2025 BUDGET PRINCIPAL VILLE et Budget Annexe**

## **CONTEXTE BUDGET 2025 – Ville de TARTAS**

Lors de la séance du Conseil municipal du 26 février dernier, l'assemblée a voté les comptes administratifs du Budget principal de la commune, et du Budget annexe de la régie des fêtes et animations de l'année 2024.

S'en est suivi le Débat des Orientations budgétaires, pour l'année 2025 et années à venir. Débat dans un contexte International et national particuliers, avec un vote tardif de la loi de Finances pour 2025.

On sait déjà que les collectivités locales et EPCI sont appelés à participer à l'effort de redressement des finances de l'ETAT, dont l'objectif est un retour du déficit en dessous de 5,5 % du PIB pour ce dernier.

Outre une réduction des enveloppes destinées aux dotations, ou subventions pour les investissements des communes, départements ou régions, on trouve un prélèvement pour certaines Collectivités ou EPCI sur les recettes de fonctionnement (DILICO), et une augmentation de 3 points du taux de cotisation employeur de la CNRACL (dispositif reconduit pendant 4 ans, et ce dès 2025)

**Le contexte d'élaboration des budgets n'est donc pas simple, et impose à la commune de TARTAS :**

- De maintenir ses efforts dans la maîtrise des charges de fonctionnement,
  - Tout en continuant à dégager une Epargne positive pour alimenter l'Autofinancement.
- Cet Autofinancement est nécessaire, à la fois pour rembourser l'annuité de Dette d'une part, mais aussi pour financer une partie des programmes nouveaux d'Investissement d'autre part.

**Ainsi, c'est un programme limité à un peu plus de 600 000 €, qui a été proposé pour l'année 2025, lors des orientations budgétaires, tout en ayant un recours à l'emprunt limité en dessous de ce qui est remboursé sur l'année, avec un œil attentif sur la maîtrise des charges de fonctionnement.**

### **Cette note abordera donc :**

- POINT 1 - Un rappel des résultats à fin 2024
- POINT 2 - Les grandes masses de fonctionnement pour 2025
- POINT 3 - Les différents axes du programme d'Investissement pour 2025
- POINT 4 - Les éléments de fiscalité pour un maintien des taux

Puis les éléments concernant la budget annexe Régie des fêtes et Animations.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



## POINT 1 – RAPPEL RESULTATS 2024

### RESULTATS à FIN 2024

Recettes de fonctionnement :  
4 343 171.63 €  
Dépenses de fonctionnement :  
3 878 147.38 €  
Résultat fin 2024 :  
465 024.25 €

Besoin d'investissement sur Réalisé et RAR :  
**- 223 887.13 €**

Résultat fin 2024 pour 2025 :

**241 137.12€**

### RETROSPECTIVE FONCTIONNEMENT

Situation comptable multi exercices - COMMUNE DE TARTAS							
Budget des 6 derniers exercices par CHAPITRE							
(Dépenses)							
Code	Libellé	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	984 972,52	832 332,67	907 359,97	1 005 621,79	1 039 176,09	1 117 439,91
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 763 624,57	1 743 949,77	1 771 664,58	1 923 836,45	2 038 069,51	2 140 234,28
014	Atténuations de produits	58 658,00	55 038,00	56 993,00	53 354,00	48 996,00	50 570,00
65	Autres charges de gestion courante	416 301,85	335 292,23	419 657,11	425 136,17	458 146,33	403 868,09
66	Charges financières	74 182,69	76 334,76	68 231,53	58 941,42	57 540,01	95 850,61
67	Charges exceptionnelles	995,77	2 535,00	35 881,10	3 784,31	0,00	12,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	0,00	2 556,69	2 643,31	0,00	1 169,09	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 978,27	43 520,68	77 530,43	150 914,76	63 792,44	70 172,49
	<b>Totaux</b>	<b>3 349 713,67</b>	<b>3 091 559,80</b>	<b>3 339 961,03</b>	<b>3 621 588,90</b>	<b>3 706 889,47</b>	<b>3 878 147,38</b>
(Recettes)							
Code	Libellé	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
013	Atténuations de charges	15 061,80	3 564,88	0,00	747,72	27 033,25	0,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	331 283,40	230 598,56	314 536,84	276 125,35	319 865,18	351 810,55
73	Impôts et taxes	2 831 146,56	2 890 049,38	2 645 946,95	1 116 176,96	1 111 028,04	1 113 568,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	1 605 878,10	1 726 574,72	1 738 306,60
74	Dotations, subventions et participations	465 644,62	443 960,71	742 923,21	755 494,14	732 961,50	766 100,98
75	Autres produits de gestion courante	12 904,37	10 226,60	11 109,53	83 346,25	13 948,43	4 365,42
76	Produits financiers	16,98	15,18	14,58	16,35	29,61	17,67
77	Produits exceptionnels	9 100,00	3 780,20	19 864,37	6 849,53	14 410,00	1 511,98
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et pro	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00	4 127,05
002	Excédent de fonctionnement reporté	530 948,95	399 654,69	472 547,66	392 983,31	311 866,12	339 704,72
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 097,03	23 476,11	58 399,67	117 185,00	39 893,89	23 658,66
	<b>Totaux</b>	<b>4 226 203,71</b>	<b>4 005 326,31</b>	<b>4 265 342,81</b>	<b>4 354 802,71</b>	<b>4 298 510,74</b>	<b>4 343 171,63</b>

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.

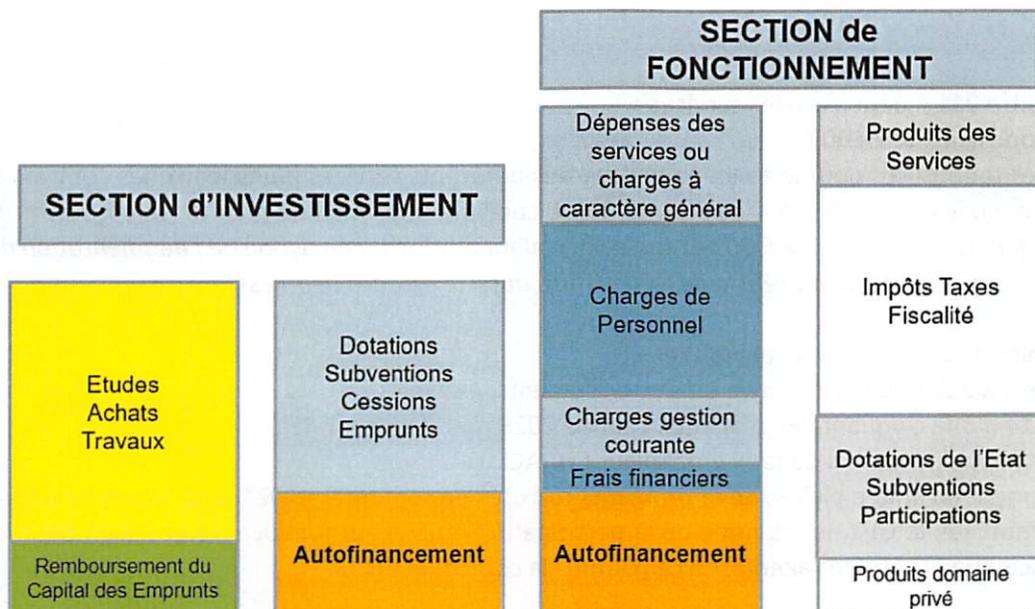


**RETROSPECTIVE INVESTISSEMENT**

<b>Situation comptable multi exercices - COMMUNE DE TARTAS</b>							
<b>Budget des six derniers exercices par CHAPITRE</b>							
<b>INVESTISSEMENT</b>							
<b>(Dépenses)</b>							
<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>Réalisé 2021</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Réalisé 2024</b>
10	Dotations, fonds divers et reserves	186,24	0,00	0,00	23 044,29	0,00	22 352,68
16	Emprunts et dettes assimilés	364 365,73	373 129,67	337 995,61	341 621,49	258 160,96	296 535,34
20	Immobilisations incorporelles	0,00	17 600,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	83 882,05	16 642,12	15 197,53	9 441,54	213 502,79	108 085,81
21	Immobilisations corporelles	516 198,80	198 063,91	553 405,76	623 760,16	1 393 580,74	858 538,63
23	Immobilisations en cours	536 116,93	44 465,40	18 250,13	185 426,38	0,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	766 222,97	394 584,89	0,00	15 257,67	24 093,08	255 298,66
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 097,03	23 476,11	58 399,67	117 185,00	39 893,89	23 658,66
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	39 000,00	100 000,00	0,00
	<b>Totaux</b>	<b>2 297 069,75</b>	<b>1 067 962,10</b>	<b>983 248,70</b>	<b>1 354 736,53</b>	<b>2 029 231,46</b>	<b>1 564 469,78</b>
<b>(Recettes)</b>							
<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>Réalisé 2021</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Réalisé 2024</b>
10	Dotations, fonds divers et reserves	765 283,79	845 537,97	634 146,11	616 317,78	583 205,06	412 999,52
13	Subventions d'investissement reçues	218 011,75	184 712,14	150 505,80	324 410,91	276 935,30	466 765,32
16	Emprunts et dettes assimilés	844 211,05	100 000,00	0,00	200 000,00	750 000,00	425 000,00
23	Immobilisations en cours	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	105 808,69	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 978,27	43 520,68	77 530,43	150 914,76	63 792,44	70 172,49
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	39 000,00	100 000,00	0,00
	<b>Totaux</b>	<b>1 902 484,86</b>	<b>1 173 770,79</b>	<b>967 991,03</b>	<b>1 330 643,45</b>	<b>1 773 932,80</b>	<b>1 374 937,33</b>

Les éléments de la rétrospective confirment la présentation de la note sur le compte administratif examiné le 26 février 2025, et de la note du débat d'orientations budgétaires de la même séance.

Aussi, pour l'année 2025, l'articulation du budget devra reposer sur le schéma ci-dessous :



.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



## POINT 2 – LES GRANDS MASSES DE FONCTIONNEMENT 2025

### 2-1 Masses des chapitres de fonctionnement de 2022 à 2025

Les dépenses et recettes de Fonctionnement pour 2025, s'équilibreraient à 4 328 000 €.

Situation comptable multi exercices - COMMUNE DE TARTAS								
Situation comptable par CHAPITRE BP ET REALISE								
(Dépenses)								
Code	Libellé	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	1 040 000,00	1 005 621,79	1 050 000,00	1 039 176,09	1 173 000,00	1 117 439,91	1 097 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 950 620,00	1 923 836,45	2 067 800,00	2 038 069,51	2 196 200,00	2 140 234,28	2 230 000,00
014	Atténuations de produits	62 000,00	53 354,00	62 000,00	48 996,00	53 000,00	50 570,00	53 000,00
65	Autres charges de gestion courante	492 800,00	425 136,17	465 500,00	458 146,33	444 000,00	403 868,09	436 100,00
66	Charges financières	68 000,00	58 941,42	68 000,00	57 540,01	85 632,29	95 850,61	105 000,00
67	Charges exceptionnelles	11 000,00	3 784,31	5 000,00	0,00	5 000,00	12,00	3 162,12
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	5 000,00	0,00	5 000,00	1 169,09	35 000,00	0,00	35 000,00
023	Virement à la section d'investissement	646 000,00		605 000,00		394 000,00		299 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00	150 914,76	40 000,00	63 792,44	70 000,00	70 172,49	70 000,00
	<b>Totaux</b>	<b>4 315 420,00</b>	<b>3 621 588,90</b>	<b>4 368 300,00</b>	<b>3 706 889,47</b>	<b>4 455 832,29</b>	<b>3 878 147,38</b>	<b>4 328 862,12</b>
(Recettes)								
Code	Libellé	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	Réalisé 2025
013	Atténuations de charges	1 000,00	747,72	1 000,00	27 033,25	10 000,00	0,00	5 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	401 500,00	276 125,35	405 287,88	319 865,18	419 920,57	351 810,55	317 512,00
73	Impôts et taxes	1 114 780,00	1 116 176,96	1 115 486,00	1 111 028,04	1 112 834,00	1 113 568,00	1 112 020,00
731	Impositions directes	1 572 432,00	1 605 878,10	1 701 188,00	1 726 574,72	1 779 066,00	1 738 306,60	1 822 901,00
74	Dotations, subventions et participations	792 390,00	755 494,14	792 252,00	732 961,50	764 387,00	766 100,98	767 772,00
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	83 346,25	10 200,00	13 948,43	3 000,00	4 365,42	42 000,00
76	Produits financiers	20,00	16,35	20,00	29,61	20,00	17,67	20,00
77	Produits exceptionnels	314,69	6 849,53	1 000,00	14 410,00	1 000,00	1 511,98	500,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et pro	0,00	0,00	0,00	900,00	900,00	4 127,05	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	392 983,31	392 983,31	311 866,12	311 866,12	339 704,72	339 704,72	241 137,12
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00	117 185,00	30 000,00	39 893,89	25 000,00	23 658,66	20 000,00
	<b>Totaux</b>	<b>4 315 420,00</b>	<b>4 354 802,71</b>	<b>4 368 300,00</b>	<b>4 298 510,74</b>	<b>4 455 832,29</b>	<b>4 343 171,63</b>	<b>4 328 862,12</b>

### Commentaires sur la section de fonctionnement 2025 :

#### DEPENSES

S'agissant du chapitre 011 « dépenses des services » :

Ce chapitre est proposé à **1 097 600 €**.

On trouve outre les fournitures pour le fonctionnement des différents services municipaux, les contrats de maintenance, les énergies. On note un crédit de 45 000 € concernant le marché plan de référence, et un crédit de 53 000 € (*en augmentation de 6 000 €*) sur la ligne alimentation (*conjonction de l'augmentation des effectifs tant en cantine scolaire qu'au centre de loisirs, mais aussi le prix des denrées*).

S'agissant du chapitre 012 « charges de personnel » :

Ce chapitre s'élève à **2 230 000 €**. On trouve plusieurs éléments, à savoir :

A partir d'un effectif d'une cinquantaine d'agents, l'année 2025 prend en compte :

- L'augmentation de 3 points du taux employeur CNRACL
- Le recrutement en année pleine, de deux agents recrutés en septembre 2024 pour le service EASA
- La prime mobilité, le GVT, le maintien de la participation employeur Prévoyance et l'augmentation de la participation santé des agents, en ce compris la cotisation CNAS.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



S'agissant du chapitre 65 « autres charges de gestion courante » :

Ce chapitre passe de 403 000 de réalisé en 2024, à **436 100 €** en 2025.

- L'aide aux associations passe à 108 000 €, dont subvention exceptionnelle de 5 000 € à la PST Rugby.
- Un montant de 5 000 € au CCAS, et de 75 000 € au budget de la Régie de fêtes et animations.

S'agissant des charges financières, le montant tient compte de l'emprunt contracté en 2024 pour les différents travaux réhabilitation centre-ville et aménagements de la plaine des sports. Soit un peu moins de 100 000 €.

## RECETTES

La masse totale des recettes de fonctionnement s'élève à 4 328 000 €, tenant compte de la reprise de l'excédent constaté fin 2024 pour **241 137.12 €**, des produits des services dans la continuité de 2024, mais surtout de la fiscalité.

Le chapitre 70, d'un montant de 343 700 €, outre les occupations du domaine public, prend en compte les recettes de Restauration et de Centre de loisirs pour 290 000 €.

S'agissant de la fiscalité, chapitre 73 et 731, un peu plus de 2 930 000 €,

On note que l'attribution de compensation de la CCPT s'élève à 965 059 €, à laquelle s'ajoute le produit fiscal.

Sur ce dernier point, pour rappel l'état a revalorisé les bases de 1,7 % en 2025 pour toutes les collectivités.

On trouvera aussi sur les recettes le montant de la taxe additionnelle droits de mutation qui stagne, estimé à 100 000€, et environ 110 000 € sur la taxe finale d'électricité.

Enfin, la DGF est annoncée à 21 433 € en 2025, pour 43 764 € en 2024 ; soit une baisse. Mais la DSR, qui était en 2024 de 242 402 € est annoncée à 257 737 €.

## AUTOFINANCEMENT

Dès lors, à partir d'une masse de recettes prévisionnelles de 4 328 000 €, et tenu compte des dépenses prévisionnelles, le montant de l'autofinancement au chapitre 023 de la section de fonctionnement sera de **299 000 €**. Montant auquel il convient d'ajouter la dotation aux amortissements, pour **70 000 €**.

La section de fonctionnement s'équilibre donc à un montant de 4 328 000 €, en dépenses et recettes, dégageant un autofinancement de 369 000 €.

## 2-2 Masses d'investissement et principaux montants

La section d'investissement, hors restes à réaliser, s'élève à un montant de **1 032 000 €** de dépenses.

- Dont dépenses financières 364 000 €, dont remboursement capital 330 000 €
- Dont dépenses d'équipement 668 000 €, achat, travaux, et programmes nouveaux.

### 2-2-1 Rappel des restes à réaliser, besoin d'investissement fin 2023, et affectation des résultats

RAR DEP FIN 2024	227 437,59	RAR REC FIN 2024	193 082,91
Compte 20, 21, 23		Ajustement sur 1068	
001 besoin sur inv réalisé 2024	189 532,45	Ajustement sur 1068 (réalisé et rar)	223 887,13
TOTAL DEP	416 970,04	TOTAL REC	416 970,04

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



## **POINT 3 – BUDGET 2025 GRANDES MASSES D'INVESTISSEMENT**

### **3-1 principaux montants de dépenses d'investissement hors dépenses d'équipement**

Les principaux montants sont :

- Remboursement du capital de la dette	330 000 €
- Remboursement à l'EPFL terrain St-Paul	6 000 €
- Travaux en régie de l'exercice	20 000 €
- Participation exceptionnelle SDIS	8 000 €

Soit un montant de **364 000 €**

### **3-2 principales recettes d'Investissement**

Les principales recettes d'investissement hors dépenses d'Equipement :

- Fonds de compensation de la TVA	221 500 €
- Taxe d'Aménagement	20 500 €
- Dotations aux amortissements	70 000 €
- Virement du fonctionnement	299 000 €

Soit un montant de **611 000 €**

Recettes complétées par des Subventions, Fonds de concours et emprunt

- DETR, Fonds verts estimés, Caf, subventions	75 000 €
- Fonds de concours de la CCPT	136 000 €
- Emprunt de l'année 2025	210 000 €

Soit un montant de **421 000 €**

**SOIT, à partir de recettes d'investissement de 1 032 000 €, tenu compte de dépenses financières d'investissement d'un montant de 364 000 €, il reste un montant pour les dépenses d'Equipement de 668 000 €**

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



### 3 – 3 le programme de dépenses d'investissement de 2025, **soit 668 000 €**

Pour 2025, les dépenses d'Equipement comme indiquées dans la maquette du budget en pièce jointe, pourraient se détailler comme suit :

- **Continuité de l'opération Réhabilitation réseaux et voiries du centre-ville de TARTAS**  
*Selon programme délibéré période 2021-2025*
  - o Aménagement de la Rue Jules FERRY, dernière tranche **90 000 €**
  - o Aménagement, Accessibilité Groupe scolaire/Gymnase  
*Et au Parking Benquet, Programme trottoirs* **40 000 €**
  
- **Programme de voirie et trottoirs par an, engagement sur 5 ans**  
  - Programme 2025 **110 000 €***Selon délibération AP'CP sur cinq ans*
  
- **Programme Eclairage Route et abords de Junca 2<sup>ème</sup> tranche** **25 000 €**  
*Continuité économies d'énergies sur Eclairage Public*
  
- **Programme Aménagement PARVIS MAISON Jeanne d'ALBRET** **43 000 €**
  
- **Programme Aménagement Abords et Site de PELLETRIN** **55 000 €**  
*Sur une AP de 180 000 €*
  - o *Dont Etudes et Premiers travaux CP 55 000 € en 2025*
  - o *Dont Achèvement Travaux CP 125 000 € début 2026*
  
- **Programme travaux Ecole Jules Ferry, Electricité** **16 800 €**
- **Programme divers matériels Service EASA et Associations** **20 000 €**
  
- **Programme Achat Camion CTM, Achat Tondeuse autoportée** **133 500 €**  
*Et divers matériels des équipes*
  
- **Tableau table de marque Gymnase** **12 000 €**
  
- **Divers : Administration, Imprévus, Levé topo** **32 700 €**
  
- **Programme Terrain Football à cinq – projet District Fédération** **90 000 €**  
*Subventionné d'un montant de 60 000 €*

#### ATLAS BIODIVERSITE

Une décision modificative viendra en cours d'année porter inscription d'un crédit étude et phasage de la démarche pour un montant de 30 000 €, subventionnable à 80 %.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



## POINT 4 – FISCALITE

Le projet de budget 2025 repose sur un maintien des taux de fiscalité, à l'identique des années passées, tenant compte toutefois de la revalorisation des bases par l'ETAT.


**FINANCES PUBLIQUES**

COMMUNE : **313 TARTAS**  
 ARRONDISSEMENT : **40 DAX**  
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC DE DAX**

**N° 1259 COM (1)**  
**TAUX**  
**FDL**  
**2025**

### ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

#### I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	4 557 123	38,74	96,35	4 745 000	1 838 213		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	104 919	45,71	136,55	107 400	49 093		
Taxe d'habitation (TH)	507 320	13,28	52,13	445 700	59 189		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
<b>Total</b>					<b>1 946 495</b>		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)	1 946 495 =			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

#### II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet de coefficient correcteur	Total 11
	0			442 922	22 357	96 227	- 339 661	221 845

#### III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
	221 845	

À MONT DE MARSAN

Le 24 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,  
CARL KILLIUS

Le

Pour la Préfecture,

Le

Pour la Commune,

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.


**FINANCES PUBLIQUES**

COMMUNE : **313 TARTAS**  
 ARRONDISSEMENT : **40 DAX**  
 TRÉSORERIE OU SGC : **SGC DE DAX**

**N° 1259 COM (2)**  
**TAUX**  
**FDL**  
**2025**

### ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

#### IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
<b>Taxe foncière bâtie :</b> a. Personnes de condition modeste <b>2 592</b> b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte <b>0</b> c. Locaux industriels <b>434 180</b> d. Logements sociaux et longue durée <b>0</b>  <b>Taxe foncière non bâtie</b> <b>6 150</b> <b>Taxe d'habitation :</b> a. Dotation pour perte de THLV b. Mayotte >>>  <b>Cotisation foncière des entreprises :</b> a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire >>> b. Base minimum c. Locaux industriels d. Autres allocations		<b>Taxe foncière bâtie :</b> a. Par le conseil municipal b. Par la loi <b>1 296 809</b>  <b>Taxe foncière non bâtie :</b> a. Par le conseil municipal b. Par la loi (terres agricoles) <b>18 108</b> c. Par la loi (autres)  <b>Cotisation foncière des entreprises</b> a. Par le conseil municipal b. Par la loi		a. Éoliennes et hydroliennes b. Centrales électriques c. Centrales photovoltaïques d. Centrales hydrauliques e. Centrales géothermiques f. Transformateurs électriques g. Stations radioélectriques h. Installations gazières et autres i. Taxe sur les pylônes	
		<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b> a. Résidences secondaires et assimilées <b>270 100</b> b. Logements vacants soumis à la THLV <b>175 600</b> c. Bases dégrévées hors locaux vacants <b>29 584</b> d. Bases dégrévées locaux vacants <b>39 410</b> e. Bases dégrévées majo THS		<b>5. RÉFORMES FISCALES</b> a. TVA prév. (compensation TH) >>> b. TVA prév. (comp. CVAE) <b>0</b> c. Coefficient correcteur <b>0,850527</b> d. Taux FB commune 2020 <b>21,77</b> e. Taux FB département 2020 <b>16,97</b>	

#### 6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPIC de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)	6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
	national 11	départemental 12				Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :	Produits attendus
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	38,79	99,35	3,00000	96,35	a. National	>>>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	55,45	138,63	2,08000	136,55	b. Communal	>>>
Taxe d'habitation (TH)	23,88	24,36	60,90	8,77000	52,13	<b>Taux maximum :</b>	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
						b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...						6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>						a. Tx moy 75% départemental <b>11,00</b>	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>						b. Taux maximum de la majo >>>	
						<b>Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique</b> <b>25,11</b>	

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



## CONCLUSION

Le budget 2025, élaboré dans un contexte contraint pour les collectivités locales ou EPCI, impose de prendre en compte plus particulièrement la maîtrise des charges de fonctionnement des services, dont les effectifs seront maintenus dans la stabilité.

Au niveau des recettes, on note une stabilité des tarifs sociaux de la commune à savoir Tarifs de la restauration et du Centre de loisirs.

L'année 2025 devrait être, l'année de réflexion pour mener à bien le projet de « cantine à 1 € », pour la prochaine rentrée de septembre ou pour la fin d'année.

Dès lors, depuis le début du mandat marqué par la crise COVID,

- Outre des projets d'aménagement d'importance qui ont été réalisés, comme :
  - o Réaménagement de la Route de La Fontaine et abords de la Maison de retraite
  - o Achèvement de la voie de contournement Plaine des Sports, et création d'un nouveau parking
  - o Sécurisation et confortement des berges du lac d'OUS PINS
  - o Création terrain Synthétique de football et divers aménagements Plaine des sports dont entrée du Stade de Rugby
  - o Travaux abords de l'Eglise et Cordeliers
  - o Travaux en zone rurale
  - o Programme annuel de voirie et trottoirs
  - o Lancement de travaux d'Economies d'énergies Eclairage public, et études en cours pour les bâtiments
  - o Réflexions et lancement de projets avec la Communauté de communes (aménagement zone de Junca,..) et projet de logements route d'AUDON avec XL habitat.
  - o Aménagement du Parking sur le Terrain Benquet, en centre-ville pour l'accessibilité aux commerces et groupe scolaire
  
- C'est surtout le programme 2021-2025, de travaux en centre-ville « Enfouissement de Réseaux, Réfection voirie, branchements divers, sécurisation stationnement, et trottoirs », qui s'achève cette année. (*Rue HIBE, CALMETTE, OROPE, INDUSTRIE, Place HOPITAL et Jules FERRY*).
  
- Année 2025 qui verra aussi le lancement des aménagements du Parvis de Jeanne d'ALBRET, et du site de PELLETRIN en lien avec la Pétanque Tarusate.

Enfin, la commune entre dans la dernière étape de réflexion du « Plan de Référence », marqueur important pour les années à venir.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



## BUDGET ANNEXE - REGIE DES FETES ET ANIMATIONS

Dans la continuité du débat d'orientations budgétaires du 26 février 2025, les grandes masses du budget 2025 se décomposent comme suit :

COLLECTIVITE TARTAS - TARTAS - REGIE DES FETES ET ANIMATIONS - BP - 2025

III – VOTE DU BUDGET								III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B	
DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>107 546,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>91 597,30</b>	<b>91 597,30</b>	<b>0,00</b>	<b>91 597,30</b>	<b>91 597,30</b>
011	Charges à caractère général (3)	99 546,35	0,00	0,00	86 597,30	86 597,30	0,00	86 597,30	86 597,30
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6596) (3)	8 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6596	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>107 546,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>91 597,30</b>	<b>91 597,30</b>	<b>0,00</b>	<b>91 597,30</b>	<b>91 597,30</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>107 546,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>91 597,30</b>	<b>91 597,30</b>	<b>0,00</b>	<b>91 597,30</b>	<b>91 597,30</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
								D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
								<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>91 597,30</b>

COLLECTIVITE TARTAS - TARTAS - REGIE DES FETES ET ANIMATIONS - BP - 2025

III – VOTE DU BUDGET						III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE						B	
RECETTES							
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
<b>TOTAL</b>		<b>86 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>78 500,00</b>	<b>78 500,00</b>	<b>78 500,00</b>	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations (2)	85 000,00	0,00	76 000,00	76 000,00	76 000,00	
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>86 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>78 500,00</b>	<b>78 500,00</b>	<b>78 500,00</b>	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>86 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>78 500,00</b>	<b>78 500,00</b>	<b>78 500,00</b>	
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
						R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	13 097,30
						<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>91 597,30</b>

La commune par son budget principal, prévoit une subvention d'équilibre de **75 000 €**, à verser au budget annexe Régie des fêtes et animations, pour une masse de dépenses de **91 597 €** des différentes animations et activités de l'année.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



## COLLECTIVITE TARTAS - COMMUNE DE TARTAS - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 032 000,00	1 255 887,13
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	227 437,59	193 082,91
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 189 532,45	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 448 970,04	1 448 970,04
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 328 862,12	4 087 725,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 241 137,12
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		4 328 862,12	4 328 862,12
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		5 777 832,16	5 777 832,16

Il est proposé à notre assemblée d'adopter le projet de budget 2025 de la Ville de TARTAS.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité avec 4 voix contre

ADOPTE le projet de budget 2025 de la Ville de TARTAS.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,



Paul DARNIERES ROUS

Le Maire,



Jeanne BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.